Informations de base

1994/0315(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Application de la réglementation de marché dans le secteur du vin, élargissement 1986 **Subject** 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural		

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1829	1995-02-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0635	Résumé
20/01/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
01/02/1995	Vote en commission		Résumé
20/02/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/02/1995	Fin de la procédure au Parlement		
07/03/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1994/0315(CNS)

Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1 Traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal (1985) I 257-p2 Traité d'adhésion de l'Espagne et du Portugal (1985) I 090-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/06365

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0063/1995 JO C 056 06.03.1995, p. 0158-0164	17/02/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0635 JO C 382 31.12.1994, p. 0037	19/12/1994	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1995/0497
JO L 050 07.03.1995, p. 0001 Résumé

Application de la réglementation de marché dans le secteur du vin, élargissement 1986

1994/0315(CNS) - 20/02/1995 - Acte final

Le Conseil a adopté un règlement (CE n°497/95) visant à modifier le règlement CEE n°4007/87 portant prolongation de la période pendant laquelle des mesures transitoires peuvent être prises par la Commission pour faciliter le passage des régimes existant en Espagne et au Portugal avant l'adhésion aux régimes résultant de l'application de l'organisation commune des marchés dans les conditions définies dans l'Acte d'adhésion (notamment pour faire face à des difficultés sensibles de mise en application des nouveaux régimes à la date prévue). La date d'expiration de cette période, fixée au 31.12.1987 dans l'Acte d'adhésion, a été prolongée dans le règlement 4007/87 (modifié en dernier lieu par le règlement CE n°370/94) jusqu'au 31.12.1994 pour ces deux pays. Le présent règlement prolonge de nouveau d'un an (jusqu'au 31.12.1995) cette période afin de faire face à

des difficultés techniques d'application de la règlementation dans le secteur du vin dans ces 2 Etats membres. Ce règlement est applicable à partir du 01.01.1995.

Application de la réglementation de marché dans le secteur du vin, élargissement 1986

1994/0315(CNS) - 19/12/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de règlement vise à modifier le règlement 4007/87/CEE portant prolongation de la période pendant laquelle des mesures transitoires peuvent être prises par la Commission pour faciliter le passage des régimes existant en Espagne et au Portugal avant l'adhésion aux régimes résultant de l'application de l'organisation commune des marchés dans les conditions définies dans l'Acte d'adhésion (notamment pour faire face à des difficultés sensibles de mise en application des nouveaux régimes à la date prévue). La date d'expiration de cette période, fixée au 31.12.1987 dans l'Acte d'adhésion, a été prolongée dans le règlement 4007/87 (modifié en dernier lieu par le règlement 370/94) jusqu'au 31/12/1994 pour ces deux pays. La présente proposition vise à prolonger d'un an (jusqu'au 31.12.1995) cette période afin de faire face à des difficultés techniques d'application de la règlementation dans le secteur du vin dans ces 2 Etats membres (qui tiennent, entre autre, aux structures et conditions de production du vin ainsi qu'aux habitudes de consommation : ex.: acidité minimale des vins, pratique du coupage des vins de table, etc.). Ces difficultés ne peuvent être surmontées à bref délai et justifient encore, selon cette proposition, quelques mesures transitoires limitées.

Application de la réglementation de marché dans le secteur du vin, élargissement 1986

1994/0315(CNS) - 17/02/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission (procédure sans rapport).